



Numéro de l'acte	2018-77-RHPD
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	4.1

DELIBERATION DU 10 JUILLET 2018

QUESTION N° 2018 - 77

ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE – Personnel communal -
Intégration dans l'IFSE de l'indemnité de régisseurs

Rapporteur : Madame Laurence DELAVAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20 ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88 ;
Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;
Vu le décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés ;
Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;
Vu la doctrine de la direction générale des finances publiques du 7 novembre 2017 interdisant le cumul de l'indemnité de régisseur avec l'IFSE,
Vu l'avis du Comité Technique en date du 28 juin 2016 relatif à la mise en place du RIFSEEP,
Vu l'interdiction de cumul entre l'indemnité de régisseurs existante et le RIFSEEP,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité, décide :

Article 1 : le principe

- Il sera attribué, pour la réalisation des missions de régisseurs titulaires, un complément d'IFSE en fonction du tableau ci-après.
- Les montants seront proratisés en fonction de la durée de la mission sur l'année civile.
- Le versement de ce complément interviendra une fois par an, en décembre, en fonction de la réalisation de la mission.

Article 2 : Les montants annuels en euros

Relations publiques

Fêtes et cérémonies	200
Manifestations culturelles	120
Cautions locations salles communales	110
Manifestations municipales	110
Ventes d'articles touristiques	110

Police municipale

Marché et droits de voirie	110
----------------------------	-----

<u>Piscine municipale</u>	
Droits divers Piscine	140
<u>Affaires scolaires</u>	
Garderies scolaires	110
Paieement après facturation	200
<u>Médiathèque</u>	
Droits divers Médiathèque	110
<u>Divers</u>	
Dépenses via internet	110
<u>Fontinettes</u>	
Droit de visite Ascenseur à bateau	120
<u>Camping</u>	
Fêtes et cérémonies	110
Encaissement informatisé des recettes	200
Encaissement non informatisé des recettes	110

Article 8 : la date d'effet

Les dispositions de la présente délibération prendront effet pour l'année 2018 et les suivantes.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 10 juillet 2018

Le Maire,



Caroline SAUDEMONT



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2018**

Affiché le 11 juillet 2018

L'An Deux Mille Dix-Huit le dix juillet à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 03 juillet 2018, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - VASSEUR PEPE Roxanne — Céline PRUVOST - Valérie VASSEUR - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Jean-Pierre LAMIRAND - Bernadette BAROUX

Absents excusés :

Laurence LOTTERIE ayant donné pouvoir à Caroline SAUDEMONT
Bruno WINTREBERT ayant donné pouvoir à James MUNCK
Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Christian DIRIX
Valérie VASSEUR ayant donné pouvoir à Jean-Marc DELAIRE
Alain RICOUART ayant donné pouvoir à Sophie LEBRIEZ
Christine COURBOT ayant donné pouvoir à Corinne REANT

Madame Sophie LEBRIEZ et Monsieur François FRADIN, présents en début de séance, ont décidé de quitter la salle à 18h35 (avant la désignation du secrétaire séance), ils n'ont donc pas pris part au vote pour l'ensemble des délibérations.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 21 présents
- 0 absent non excusé
- 2 absents excusés (car présents à l'ouverture de la séance mais ayant quitté la salle à 18h35)
- 6 absents excusés avec pouvoir

Monsieur Christian DIRIX est nommé secrétaire de séance.